

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le samedi 13 avril 2013 à 8 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste n° 3
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste n° 5
Monsieur Michel Gohier, Conseiller au poste n° 6

Sont absents :

Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste n° 1
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste n° 2
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste n° 4

Est également présente la greffière-adjointe, Madame Nadine Bonneau

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Constatation de la régularité de l'avis de convocation
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption – Règlement numéro 2013-619 modifiant le règlement d'emprunt numéro 2012-608 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 108 920 \$
- 5.0 Levée de la séance

1.0 **CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

La greffière-adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du Conseil a été signifié à tous les membres du Conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

2013-04-046

2.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

ADOPTE l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

3.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

2013-04-047

4.0 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-619 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2012-608 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 108 920 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Estérel a ouvert publiquement des soumissions reçues suite à son appel d'offres 2013-020 relativement à la réfection de l'avenue et de la place d'Anjou, lesquelles soumissions étant plus élevées que les prévisions de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues suite à l'appel d'offres 2013-020 ne tenaient pas compte de la réfection de la place d'Anjou, conformément à un addenda émis par la Ville à cet effet, et que la plus basse soumission reçue se trouve tout de même plus élevée que les prévisions de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a décrété, par le biais du règlement numéro 2012-608, l'exécution de travaux de réfection sur la totalité de l'avenue et de la place d'Anjou, un emprunt de 328 487 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 2012-608 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 12 avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE les formalités de dispense de lecture prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement numéro 2013-619 a été mentionné à haute voix;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Michel Gohier, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et unanimement résolu que ce Conseil :

ADOpte le règlement numéro 2013-619 modifiant le règlement d'emprunt numéro 2012-608 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 108 920 \$.

Adoptée à l'unanimité

2013-04-048

5.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 8 h 13, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Jean-Pierre Nepveu
Maire

Nadine Bonneau, OMA
Greffière-adjointe

Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).